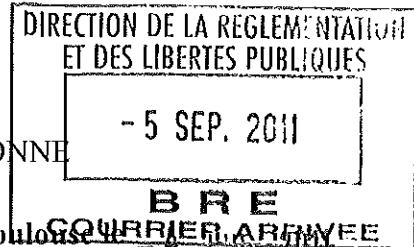




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE



PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES  
Service de la délivrance des titres et de la réglementation  
Bureau de la réglementation et des élections

Toulouse

## ARRETE INTERPREFECTORAL

**Fixant pour 2012 les dates des épreuves des unités de valeur de portée nationale de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi**

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de L'Ariège  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète de l'Aveyron  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet du Gers  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet du Lot  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

La Préfète du Tarn  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet du Tarn-et-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des transports ;

Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi précitée ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

Considérant les besoins existants dans la profession de conducteur de taxi ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne ;

.../...

**ARRETE**

**Article 1** : Pour l'année 2012, les dates des épreuves des unités de valeur (UV1 et UV2) de portée nationale de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi sont fixées selon le calendrier suivant :

**clôture de l'inscription à l'unité de valeur n°1 (UV1) : mardi 24 juillet 2012**

**épreuve de l'unité de valeur n°1 (UV1) : lundi 24 septembre 2012**

**clôture de l'inscription à l'unité de valeur n°2 (UV2) : mardi 24 juillet 2012**

**épreuve de l'unité de valeur n°2 (UV2) : lundi 24 septembre 2012**

**Article 2** : Les secrétaires généraux des préfetures de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Le Préfet de la Haute-Garonne**

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet chargé de Mission  
auprès du Préfet de la Haute-Garonne

Yann LUDMANN

**Le Préfet de L'Ariège**



Salvador PEREZ

**La Préfète de l'Aveyron**  
Pour la Préfète  
et par délégation  
Le Secrétaire Général



JEAN-FRANÇOIS BONIOTTE

**Le Préfet du Lot**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Frédéric ANTIPHON

**La Préfète du Tarn**

Pour la préfète  
et par délégation,  
la secrétaire générale,

Béatrice STEFFAN

**Le Préfet du Gers**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Serge GONZALEZ

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées**



René BIDAL

**Le Préfet du Tarn-et-Garonne**



Fabien SUDRY